

" F.B.A. "
FERTE BOUCHER & ASSOCIES
Société Anonyme
au capital de 500 000 Francs
Siège social : 1, Rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

R.C.S. PARIS 353 976 202

80310768
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2001

28 MAR. 2002

25656

L'an deux mille un,

et le trente et un mars,
à neuf heures

Les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant lettres.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Dominique FERTE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Philippe MOREL et Monsieur Remi BOUCHER, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Christine BOUCHER est choisie comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés, ou ayant voté par correspondance, possèdent plus de la moitié des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée réunissant plus du quart des actions ayant droit de vote est régulièrement constituée.

Madame Madeleine BONNEAU, Commissaire aux Comptes de la société régulièrement convoquée est absente et excusée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée, certifiée exacte par les membres du bureau,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que des formulaires de vote par correspondance,
- la copie des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2000,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,

- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis Monsieur le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'assemblée et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie, en application des textes en vigueur.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2000,
- Quitus aux administrateurs et décharge au Commissaire aux Comptes,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 (article L 225-38 du Code du Commerce), et approbation des conventions,
- Démission de deux administrateurs,
- Nomination de quatre nouveaux administrateurs,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration. Puis il fait donner lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

...

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission des administrateurs suivants :

- Monsieur Antoine CARMENT et nomme pour le remplacer Monsieur Eric VIET demeurant Hameau de Rutel (77124) VILLENVOY, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes au 30 septembre 2004.
- Monsieur Pascal BROUTTIER et nomme pour le remplacer Monsieur Christophe KUNSCH demeurant 21, rue Brézin (75014) PARIS, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes au 30 septembre 2004.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme deux nouveaux administrateurs :

- Monsieur Antoine MACHEREZ demeurant 16 bis, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny (76400) FECAMP,
- Monsieur Remi BOUCHER demeurant 3, rue Gustave Lambert (76400) FECAMP,

pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes au 30 septembre 2006.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, en vue d'accomplir toutes formalités légales de publicité, y compris tout dépôt au greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures quinze.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture faite par tous les membres du bureau.

Le Président
Dominique FERTE



COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Les Scrutateurs
Philippe MOREL

Le Secrétaire
Christine BOUCHER

Remi BOUCHER